

Etats financiers annuels de SICAV**ARABIA SICAV**

ARABIA SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mme Samia BELHADJ.

BILAN ARRETE AU 31/12/2012
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2012	31/12/2011
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	4 439 885	4 507 877
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	4 082 201	3 997 144
b- Obligations et valeurs assimilées	357 685	510 733
c- Autres valeurs		
AC2-Placements monétaires et disponibilités		
	2 356 703	2 985 840
a- Placements monétaires	1 790 395	765 220
b- Disponibilités	566 308	2 220 620
AC3- Créances d'exploitation		
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	6 796 588	7 493 717
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	68 335	63 226
PA2- Autres créditeurs divers		
TOTAL PASSIF	68 335	63 226
ACTIF NET		
CP1- Capital	6 661 536	7 328 621
CP2- Sommes distribuables	66 717	101 871
Sommes distribuables des exercices		
a- antérieurs	1 056	907
b- Sommes distribuables de l'exercice	65 661	100 964
ACTIF NET	6 728 253	7 430 492
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	6 796 588	7 493 717

**ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2012**

(Exprimé en dinars)

	<u>01/01/2012</u> <u>31/12/2012</u>	<u>01/01/2011</u> <u>31/12/2011</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	83 691	118 697
a- Dividendes	68 751	89 577
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	14 939	29 120
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	86 376	80 692
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	170 067	199 389
CH 1- Charges de gestion des placements	87 306	86 109
REVENU NET DES PLACEMENTS	82 760	113 280
PR 3- Autres produits	16 235	17 367
CH 2- Autres charges	31 984	29 685
RESULTAT D EXPLOITATION	67 011	100 963
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-1 350	1
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	65 661	100 964
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1 350	-1
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-317 760	-40 409
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-73 942	-66 692
- Frais de négociation	-8 472	-14 242
RESULTAT NET DE LA PERIODE	-333 163	-20 381

ETATS FINANCIERS ANNUELS
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2012

	<u>01/01/2012</u> <u>31/12/2012</u>	<u>01/01/2011</u> <u>31/12/2011</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	67 011	100 963
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-317 760	-40 409
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-73 942	-66 692
d- Frais de négociation de titres	-8 472	-14 242
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-100 100	-86 688
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	149	43 026
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	167	103 479
_ Régularisation des sommes distribuables	-671	6
_ Droits d' entrée	2	408
b- Rachats		
_ Capital	-267 898	-43 026
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	669	-103 885
_ Régularisation des sommes distribuables	-1 395	-5
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-702 239	-107 065
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	7 430 492	7 537 557
b- en fin d'exercice	6 728 253	7 430 492
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONNAIRES (ou de parts)</u>		
a- en début d'exercice	98 509	98 509
b- en fin d'exercice	94 910	98 509
VALEUR LIQUIDATIVE	70,891	75,430
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-4,66%	-0,27%

ETATS FINANCIERS ANNUELS

Notes aux Etats Financiers arrêtées au 31/12/2012

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2012, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2012 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**AC1-Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 4 439 885 DT contre 4 507 877 DT au 31/12/2011, et se détaille ainsi :
(annexe IV)

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2012 à 2 356 703 DT contre 2 985 840 DT au 31-12-2011 , et se détaille ainsi:

	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2012	31/12/2011
Placement à terme	791 149	765 220
Certificats de depots	999 246	
Disponibilités	566 308	2 220 620
TOTAL	2 356 703	2 985 840

CP1- le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2011</u>	
Montant	7 328 621
Nombre de titres	98 509
Nombre d'actionnaires	33

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	149
Nombre de titres émis	2
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-267 898
Nombre de titres rachetés	3 601
Nombre d'actionnaires sortants	3

<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-73 942
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-317 760
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	837
Frais de négociation	-8 472
Droit d'entrée	2

<u>Capital au 31/12/2012</u>	
Montant	6 661 536
Nombre de titres	94 910
Nombre d'actionnaires	31

CP2- Sommes distribuables	01/01/2012 31/12/2012	01/01/2011 31/12/2011
Sommes distribuables de l'exercice	65 661	100 964
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 056	907
Sommes distribuables	66 717	101 871

PR1- Revenus du portefeuille-titres

Au 31-12-2012, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 83 691 DT et se détaillent ainsi :

	01/01/2012 31/12/2012	01/01/2011 31/12/2011
Revenus des Actions	68 751	89 284
Revenus des titres OPCVM		293
Revenus des obligations	14 939	29 120
TOTAL	83 691	118 697

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 86 376 DT au 31-12-2012 et se détaillent comme suit:

	01/01/2012 31/12/2012	01/01/2011 31/12/2011
Revenu des Placements monétaires	25 929	29 598
Revenu des Certificats de dépôts	17 396	
Intérêts sur comptes de dépôts	43 051	51 095
TOTAL	86 376	80 692

CH 1-Charges de gestion des placements

CH1-Charges de gestion des Placements	01/01/2012 31/12/2012	01/01/2011 31/12/2011
Rémunération du gestionnaire		
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
Les honoraires de l' AFC	86 077	84 929
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 DT par an:		
*Les honoraires de l'ATB	1 230	1 180
TOTAL	87 306	86 109

- Le dépassement de 50DT au niveau des honoraires du dépositaire est du à un mauvais paramétrage informatique.

CH2-AUTRE CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2012	31/12/2011
Redevance CMF	7 294	7 197
Commissaire aux comptes	14 604	12 139
Publicité et publication	601	547
Services bancaires	28	12
Timbre fiscal	7	7
JETONS DE PRESENCE	8 751	8 750
TCL	699	1 033
TOTAL	31 984	29 685

PR3-AUTRES PRODUITS

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève à 368 333 DT au 31/12/2012

provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS ,
emprunteur
et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Au cours de l'exercice 2012 ARABIA Sicav a encaissé 16 235 DT d'intérêts.

Le principal a commencé à être remboursé à partir de l'exercice 2011.

4/ AUTRES INFORMATIONS	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des placements	170 067	199 389
Charges de gestion des placements	87 306	86 109
Revenu net des placements	82 760	113 280
Autres charges	31 984	29 685
Autres produits	16 235	17 367
Résultat d'exploitation	67 011	100 963
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 350	1
Sommes distribuables de la période	65 661	100 964
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	1 350	-1
Frais de négociation	-8 472	-14 242
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-317 760	-40 409
Plus Values réalisées sur cession de titres	-73 942	-66 692
Résultat net de la période	-333 163	-20 381
Nombre d' Actions	94 910	98 509
Résultat par Action	-3,510	-0,207

**ETATS FINANCIERS ANNUELS
NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE
ARRETE AU 31/12/2012**

ANNEXE IV

DESIGNATION DU TITRE	NBRE/TITRE	Coût d'acq	Val au 31/12/2012	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:	435 079	4 607 658	4 082 201	60%	
ADWYA	500	4 070	3 993	0,06%	0,00%
AIR LIQUIDE	50	19 500	18 000	0,26%	0,00%
AMS	200	2 000	2 202	0,03%	0,01%
ASSAD	67 500	694 150	578 408	8,51%	0,56%
ATL	41 704	175 489	134 996	1,99%	0,22%
ATL NG 12	4 524	18 443	13 739	0,20%	0,02%
ATL NS 12	59 543	194 431	180 832	2,66%	0,31%
ATTIJARI BANK	4 000	64 740	59 216	0,87%	0,01%
BIAT	3 975	241 720	251 955	3,71%	0,02%
BNA	5 409	57 003	46 831	0,69%	0,02%
BT	7 800	91 251	93 514	1,38%	0,01%
BTE	9 538	241 106	259 434	3,82%	0,95%
CIMENTS DE BIZERTE	87 850	799 417	597 731	8,79%	0,20%
MONOPRIX	2 000	58 820	55 362	0,81%	0,01%
SFBT	6 087	83 303	77 311	1,14%	0,01%
TELNET	9 500	68 972	64 059	0,94%	0,09%
TL	1 000	24 142	22 600	0,33%	0,01%
TL DS 12	1 000	185	30	0,00%	0,01%
TPR	24 268	137 013	121 850	1,79%	0,06%
TUNIS RE	62 700	730 648	533 702	7,85%	0,42%
UIB	35 716	681 930	645 317	9,49%	0,20%
Titre OPCVM					
FCP AXIS K Protégé	39	43 327	89 953	1,32%	0,54%
FCP CAPITALISATION & GARANTIE	176	176 000	231 166	3,40%	0,44%
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES					
OBLIGATIONS DE SOCIETES:	6 010	352 600	357 685	5,26%	
ATL 2010/1	5 810	348 600	353 518	5,20%	0,73%
UNIFACTOR 2008	200	4 000	4 167	0,06%	0,20%
TOTAL		4 960 258	4 439 885	65,33%	

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012**

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur :

- 1) l'examen des états financiers, ci joints, de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, comprenant, outre l'état des sûretés visé à l'article 201 du Csc et les notes aux états financiers, un bilan développant un total de 6 796 588, Dinars, un état de résultat soldé par un bénéfice de 65 661, Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation négative de 702 239, Dinars
- 2) les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers, ci joints, étant arrêtés et présentés par votre conseil d'administration notre responsabilité consiste en l'occurrence à les auditer en vue d'émettre un avis sur leur régularité et sincérité.

Nous avons examiné les Etats financiers selon les Normes de la profession ; ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser nos examens de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et/ou de fraudes.

Notre examen a comporté en effet des diligences pour :

- * collecter et examiner les éléments probants justifiant les données reflétées par les Etats financiers ;
- * évaluer la fiabilité du contrôle interne et des systèmes d'établissement des Etats financiers ;
- * vérifier le caractère approprié et raisonnable des méthodes comptables appliquées et, également, des estimations comptables retenues et de la présentation d'ensemble des Etats financiers et, pour évaluer le risque que les Etats financiers contiennent des anomalies significatives et/ou des fraudes.

I - Opinion sur les états financiers :

Notre audit nous a fourni une base raisonnable à l'expression de notre opinion, comme suit :

Nous certifions que les états financiers, ci joints, de votre SICAV, sont réguliers et sincères et reflètent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs conformément aux principes comptables généralement admis, les actifs nets de votre Sicav au 31 décembre 2012 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, telles que définies par l'article 27 du code des organismes de placements collectifs.

Sans remettre en cause l'opinion, ci-dessus, devons nous vous informer aussi que :

- * les autres actifs figurant au Bilan comprennent des placements monétaires Impayés antérieurement à l'exercice, couverts à due concurrence par des plus values réalisées, d'un montant nominal au 31 décembre 2012 de 368 333, Dinars et convertis en créances productives d'intérêt fixé à TMM majoré d'un demi point l'an, payables sur une durée de 15 années.
- * la comptabilité est tenue par une application informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des données calculées automatiquement y enregistrées.

II – Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler concernant la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre conseil d'administration sur les résultats et les actifs nets de votre Sicav pour l'exercice clos, le 31 décembre 2012.

Tunis, le 16 avril 2013

Le commissaire aux comptes :

Samia BELHADJ

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2012

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Il nous appartient selon les dits articles, de vous communiquer les caractéristiques, modalités et conditions essentielles des conventions et/ou opérations, visées par ces articles, que notre audit des opérations pour l'exercice écoulé a permis de déceler, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien-fondé et, ce pour vous permettre d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à leur conclusion en vue de leur éventuelle approbation.

A) Conventions et opérations réalisées durant l'exercice autres que les rémunérations des dirigeants :

Votre Président nous a informés par avis du 16 avril 2013 de l'absence à la fin de l'exercice de conventions et opérations visées par l'article 200 du Csc ; à l'exception :

1- des jetons de présence alloués en 2012, en vertu d'une décision de votre AGO du 27 avril 2012, aux administrateurs et votre président pour un montant brut de 8 751, Dinars

soit, un montant net par administrateur, de 1 000, Dinars

2- Les honoraires revenant à :

- l'AFC en sa qualité de gestionnaire, s'élèvent en TTC à 86 077, Dinars
- l'ATB en sa qualité de dépositaire, s'élèvent en TTC à 1 180, Dinars

B) Conventions et engagements de la société envers les dirigeants : Néant

Aussi, devons nous vous informer enfin que notre audit des opérations et comptes pour l'exercice 2012, n'a pas relevé d'autres opérations ou conventions réglementées que celles mentionnées, ci-dessus ; lesquelles ont été conclues et autorisées antérieurement à l'exercice avec deux administrateurs de votre Sicav, à savoir : l'**AFC** et l'**ATB**.

Tunis, le 16 avril 2013

Le commissaire aux comptes :

Samia BELHADJ